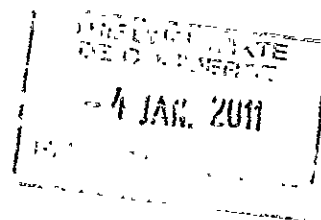


EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - ✉ : 0262.20.10.35

RAPPORT DE EL'HADJ TIAMIOU Malik, COMMISSAIRE AUX APPORTS
DE TITRES DE LA SOCIETE « SUPER L » A LA SOCIETE « HERAKLES »

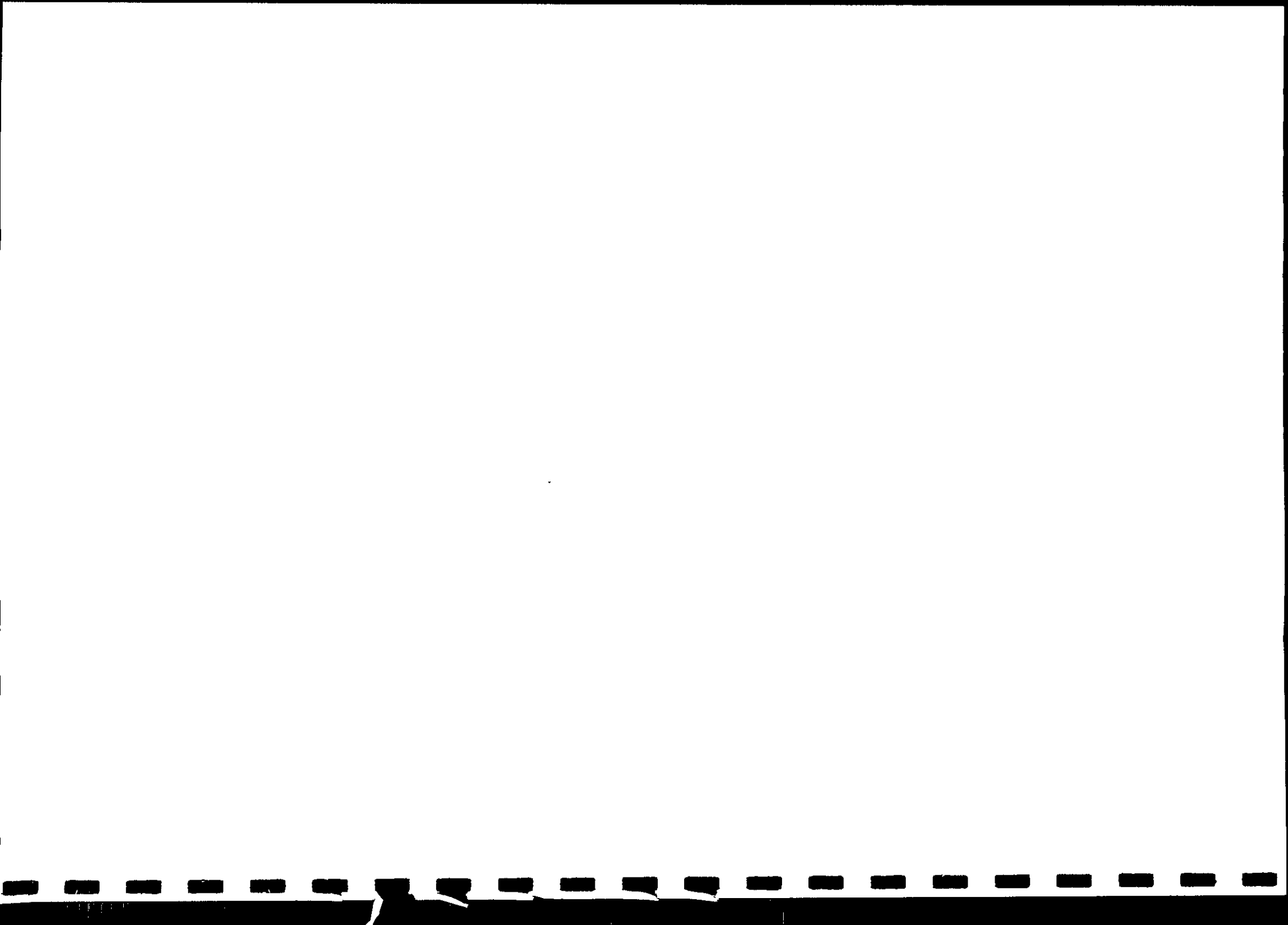
HERAKLES S.A.R.L.



Siège social :

Angle des rues de Saint-Paul & Alexandre de Lasserre
97 420 LE PORT

Inscrit auprès de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de La Réunion
Siret : 431 734 540 00013 – APE : 741C
Membre d'une association agréée par l'administration fiscale
Acceptant à ce titre le règlement des chèques libellés à son nom



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Dépôt du : 09 AVR. 2011

N°

1068

Apports de titres S.A.S. SUPER L à la S.A.R.L. HERAKLES

RC :

Lms 977 (247
628299)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Denis de la Réunion en date du 30 décembre 2010 en qualité de commissaire aux apports et aux avantages particuliers de titres de la S.A.S. SUPER L à la SARL HERAKLES, nous avons établi le présent rapport conformément à l'article L225-14 du Code de Commerce.

I PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Monsieur LAW-YEN Johnny entend faire apport des 400 actions qu'il détient dans la société SUPER L, société au capital social de 60 980 euros divisé en 4 000 actions de 15,24 euros chacune, ayant son siège social : Angle des Rues Saint-Paul & Alexandre de Lasserre au Port (97420), à la SARL HERAKLES.

La SARL HERAKLES, au capital de 10 000 euros, est inscrite au RCS de Saint-Denis sous le N°440 977 247 et sise 89 Chemin des Combavas, La Plaine à BOIS DE NEFLES SAINT-PAUL (97411).

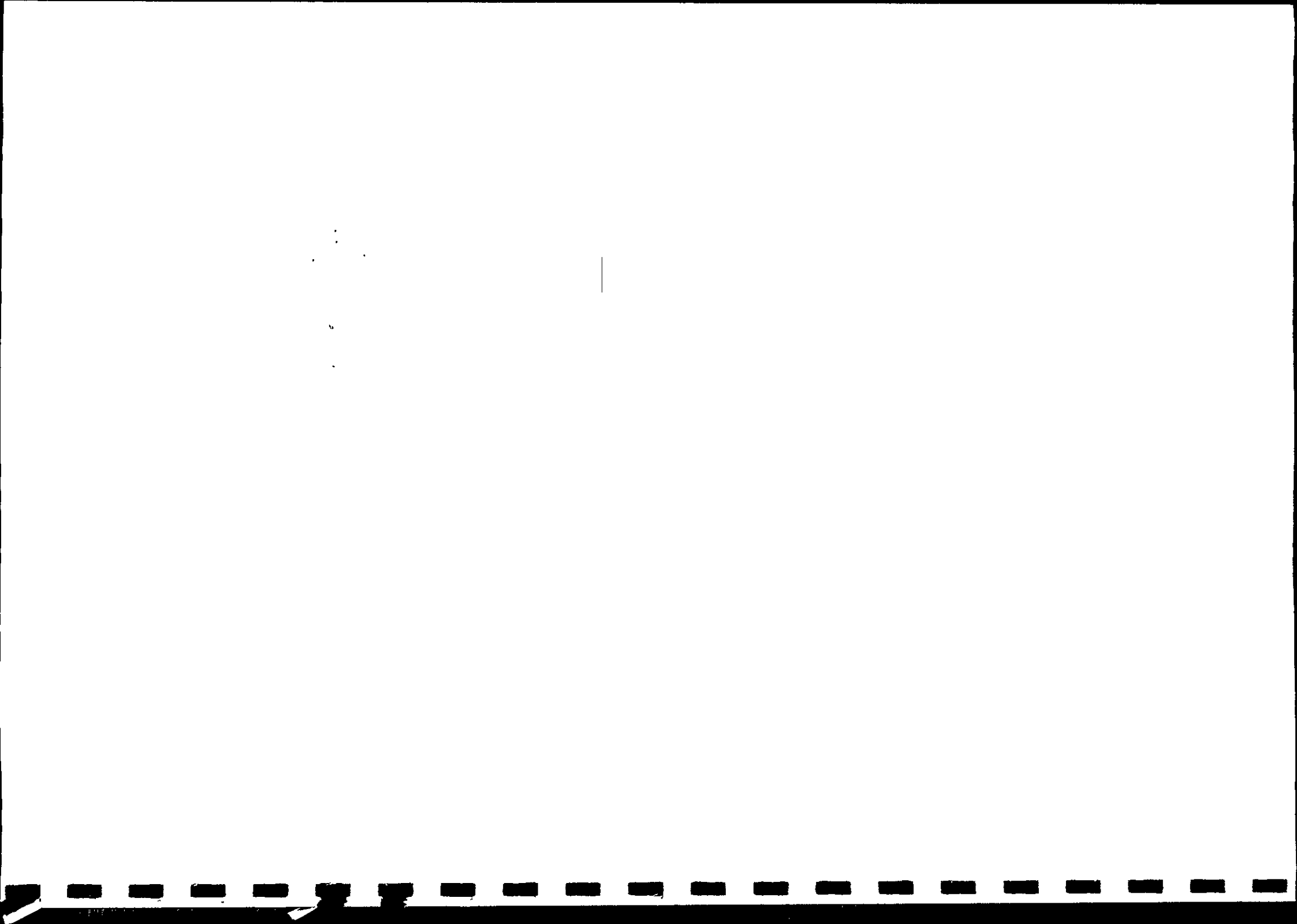
Cet apport est effectué dans le cadre d'une restructuration de l'actif patrimonial et familial de Monsieur LAW-YEN Johnny Roland.

L'apporteur sus désigné apporte à la Société HERAKLES, bénéficiaire sus désignée, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté par Monsieur LAW-YEN Johnny lui même es qualité de gérant et associé unique savoir :

- 400 actions en pleine propriété.

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE ACTIONS APPORTEES : 400 actions représentant une valeur d'apport totale de Cent mille euros (100 000 E).

La valeur des droits sociaux faisant l'objet des présents apports a été déterminée sur la base des comptes de la société SUPER L arrêtés au 30 juin 2009 et d'un rapport d'évaluation établi par le cabinet ATECTAM & PARTNERS, joints au présent rapport.



Les apports ci-dessus décrits, évalués à la somme globale de 100 000 Euros sont consentis et acceptés moyennant attribution à l'apporteur de 560 parts sociales de 10 Euros chacune, entièrement libérées, à créer par la Société HERAKLES à titre de constitution de son capital pour un montant de 5 600 Euros à raison de 560 parts sociales créées et entièrement libérées.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'apporteur :

- Monsieur LAW-YEN Johnny Roland, 560 parts sociales en toute propriété.

Pour information, le présent apport de titres serait placé sous le régime des articles 810 I et 150-0B du Code général des impôts.

II DILIGENCES EFFECTUEES

Nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à créer, et à apprécier les avantages particuliers.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 100 000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence, est au moins égale au montant du capital social de la société bénéficiaire.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

Saint-Denis, le 3 janvier 2011

Malik EL'HADJ TIAMIOU

EL'HADJ TIAMIOU Malik
Commissaire aux Comptes

16 Bis Rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS
Tél : 0262 20 22 48 - Fax : 0262 20 10 35

1911

Atectam & Partners

Expertise Comptable
Commissariat aux comptes



Saint-Denis, le 3 Mai 2010

Monsieur le Gérant
de Herakles
4, rue Saint-Paul

97 420 SAINT PAUL

N/Réf. : JLA/YER/GAT

Objet : Evaluation parts sociales

Monsieur,

Vous nous avez interrogés sur l'évaluation des 4 000 parts composant le capital social de la SARL SUPER L.

Nous vous présentons ci-après différentes approches de cette valeur, qui pourrait être incluse dans une fourchette de 198 € à 269 € la part.

Ces valeurs vous sont données à titre indicatif. Elles vous permettront de finaliser au mieux la prise de participation envisagée par votre société.

I. Présentation de la SARL SUPER L

Super L est une société à responsabilité limitée positionnée sur le secteur de la distribution alimentaire. Son siège social se situe au Port (97420), 4 Rue de St Paul. Elle est immatriculée au RCS de

La gérance est assurée par M. Johnny LAW YEN (fils de M. Edouard LAW YEN)

I.1 Répartition du capital social

Le capital social s'élève à 60 980 € et se décompose comme suit :

NOM DES SOCIETAIRES	Nombre de parts	Montant des parts	Montant des parts	Montant des parts	Montant des parts
M. EDOUARD LAW YEN	1800	15 25 €	27 441 €	45 000%	
M. JOHNNY LAW YEN	400	19 25 €	6 098 €	10 000%	
SARL LAW YEN	1800	15 25 €	27 441 €	45 000%	
			60 980 €	100 000%	

Siège social : 24 rue Monseigneur de Beaumont - 97400 Saint-Denis Réunion - Ile de la Réunion

☎ : + (262) 262 948 850 - 📠 : + (262) 262 948 083 - ✉ : ilatectam@wanadoo.fr

Nof d'expertise comptable au capital de 8000 €, inscrite au Carnet de l'Ordre de la Réunion - RCS Saint-Denis B 434 003 075 - NAF 741C

L'entreprise est titulaire d'un bail contracté auprès de la SCI Lambada. Ce bail porte une surface de vente et un dépôt pour le stockage des marchandises.

La société a exercé son activité jusqu'en Septembre 2009 sous l enseigne Champion. Suite à un repositionnement stratégique, le gérant a opté pour un nouveau modèle économique en se tournant vers le Hard Discount sous l enseigne Leader Price, suivant en cela la politique du réseau local auquel elle adhère.

I.2 Contexte et objectif de la mission

Dans le souci d'une gestion patrimoniale optimisée et de la mise en place d'une mutualisation des coûts administratifs, financiers et commerciaux, la famille LAW YEN envisage de faire évoluer la répartition du capital de la SARL Super L.

M. Edouard LAW YEN souhaite, à l'occasion de son départ en retraite, céder ses parts de l'entreprise à son entourage familial. Les modalités précises de rachat sont en cours d'établissement.

Notre étude a été effectuée conformément à notre lettre de mission en date du 1^{er} Avril 2010, sur la base des documents que vous nous avez transmis, et que nous reprenons ci-dessous :

Les comptes annuels 2009, 2008, 2007, 2006, 2005 ; tels que certifiés par le Commissaire aux comptes de Super L.

I.3 Méthodologie d'évaluation

L'évaluation de la société s'effectue sur la base de différentes approches :

- Actif Net Comptable Corrigé (ANCC intégrant les plus-values latentes sur les éléments d'actif corporels et incorporels),
- Economiques (Goodwill),
- Valeur de rentabilité (capitalisation des résultats et dividendes versés).

Nous devons ici préciser qu'un écart peut toujours subsister entre une valeur de référence d'une entreprise, et le prix de vente qui est fonction du marché au jour de la négociation et de l'intérêt mutuel des parties. Cet écart est parfois très significatif. Il peut varier dans des délais courts pour des raisons d'opportunité ou spéculatives.

I.4 Limites de la mission

La mission s'entend dans l'établissement d'une évaluation de la SARL Super L au 30/06/2009 dans un souci de restructuration du patrimoine de la famille LAW YEN

L'étude des données comptables antérieures à cette date s'appuie sur les contrôles établis par notre cabinet dans le cadre de sa mission d'assistance à l'arrêté des comptes annuels et sur la certification de ces derniers par le cabinet de Commissariat aux Comptes « CBA ».

L'approche prévisionnelle se fonde sur les données transmises et validées par le gérant. Le cabinet ATECTAM & PARTNERS ne peut être reconnu responsable d'une surévaluation ou d'une sous-évaluation relative aux données prévisionnelles.

II. Valorisation :

II.1 La valeur patrimoniale

Cette valeur, aussi appelée valeur mathématique, représente l'actif net corrigé après versement des dividendes.

ACTIF NET DERNIER BILAN CONNU	560 512 €
DISTRIBUTION PREVUE	- €
+/- VALEURS LATENTES S/ FDS DE COMMERCE	440 960 €
+/- VALEURS LATENTES S/ TITRES SCI LAMBADA	149 510 €
-IMPOT SUR PLUS VALUE LATENTE à 33,33%	196 823 €
ACTIF NET REEL	954 158 €
VALEUR D'UNE PARTS	239 € / titre

Les éléments ci-dessous ont permis d'approcher les plus ou moins values relatives aux actifs immobilisés.

- Les titres détenus sur la SCI Lambada

Super L détient 10% de la SCI Lambada, soit 30 490 €. Les locaux sont, à ce jour, estimés à 1 800K €, soit une plus value de 149 510 € (180 000 - 30 490 €)

- Les immobilisations corporelles

La valorisation du fond de commerce s'appuie sur les critères d'évaluation en matière fiscale. L'administration fiscale prévoit qu'un fond de commerce, dans la distribution alimentaire, s'apprécie pour une valeur comprise entre 30 et 80 Jour de CA HT. Pour notre évaluation, nous avons retenus 30 J de CAHT, soit un fond évaluer à 543 K€

II.2 La méthode des praticiens

Cette méthode combine l'approche patrimoniale et la valeur de rendement.

VP : VALEUR DE PRODUCTIVITE SUR LE REALISE	579 442 €
VMBA : VALEUR DE MBA SUR LE REALISE	431 599 €
VM : VALEUR MATHÉMATIQUE	954 158 €
VR : VALEUR DE RENDEMENT (VR + VMBA) / 2	505 521 €
VALEUR ENTREPRISE : (VM + VR) / 2	729 840 €
VALEUR D'UNE PARTS	182 € / titre

- La valeur de productivité sur le réalisé s'obtient par la moyenne des 3 derniers résultats net divisé par un taux de capitalisation (ici, 15 %).
- La valeur de MBA sur le réalisé s'obtient par la moyenne des 3 dernières CAF divisé par un taux de capitalisation de la CAF (ici, 30 %).

II.3 Le modèles rente différentielles

Cette méthode résulte de la combinaison des valeurs patrimoniales et de rendement, du partage de l'avenir et de la nature financière de l'investissement dans une entreprise.

II.3.a La rente abrégée du GOODWILL

TAUX D'ACTUALISATION
DUREE D'ACTUALISATION

15,0%
5

Cette méthode évalue le fonds de commerce part sa capacité à générer des bénéfices dans un cadre d'exploitation donnée. Cette capacité est capitalisée via un taux de rémunération attendu (Taux d'actualisation) et une durée.

Cette méthode valorise l'entreprise à :

ACTIF NET REEVALUE	954 158 €
RESULTAT NET MOYEN REEL	86 916 €
COEFFICIENT D'ACTUALISATION : $(1 - (1+i)^{-N} / i)$	3
VALEUR DU FONDS (AGTU * (RNM - ANR * TAUX))	188 416 €
VALEUR DE L'ENTREPRISE	765 742 €
VALEUR D'UNE PARTS	191 € / titre

II.3.b La méthode des Capitaux Permanents Nécessaires à l'Exploitation (CPNE)

Le fonds de commerce est égal à la capitalisation d'un super bénéfice égal à la différence entre le résultat économique et le placement des capitaux permanents nécessaires à l'exploitation sur le marché des capitaux.

TAUX D'ACTUALISATION

15,0%

DUREE D'ACTUALISATION

5

Taux de rémunération des capitaux propres
Taux de rémunération des emprunts
TAUX DE REMUNERATION DES CPNE

10,0%
6,0%
8,0%

ACTIF NET REEVALUE	954 158 €
CPNE	67 344 €
RESULTAT ECONOMIQUE	103 932 €
COEFFICIENT D'ACTUALISATION : $(1 - (1+i)^{-N} / i)$	3
VALEUR DU FONDS (AGTU * (RECO - CPNE * TAUX))	366 456 €
VALEUR DE L'ENTREPRISE	1 320 614 €
VALEUR D'UNE PARTS	330 € / titre

II.3.c La méthode des flux futurs

Cette évaluation est fondée sur le fait qu'une entreprise ne vaut que par les flux futurs qu'elle est capable de générer.

Elle conduit donc à récupérer l'actif net corrigé au bout de 5 ans et à actualiser les résultats nets:

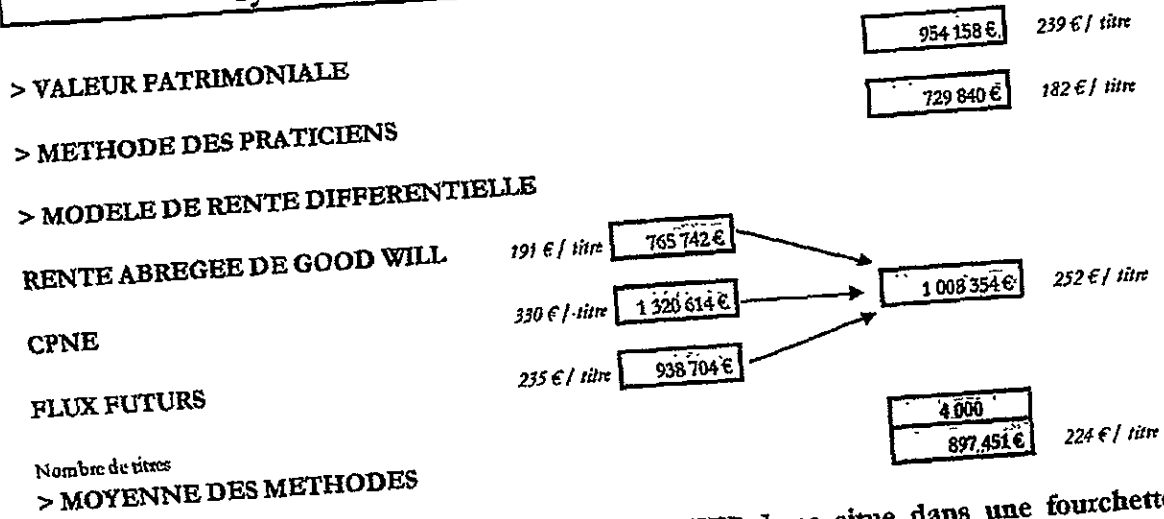
$$\text{Valeur} = R_t \text{ Prévisionnel} \times (1 - (1+i)^{-N} / i) + \text{ANR} * (1 / (1+i)^N)$$

Le résultat prévisionnel a été déterminé à partir du résultat de 2009.

ACTIF NET REEVALUE	954 158 €
RESULAT PREVISIONNEL	-138 514 €
VALEUR DE L'ENTREPRISE	938 704 €
VALEUR D'UNE PARTS	235 € / titre

III. Synthèse

Synthèse des différentes méthodes d'évaluation



Le prix de rachat de la part sociale de la SARL SUPER L se situe dans une fourchette comprise entre 182 € et 252 €.

Méthode retenue :	VALEUR PATRIMONIALE			
Noms des personnes physiques	Nombre de parts	Valeur unitaire	Montant	Pourcentage
M. EDOUARD LAW-YEN	1 800	238,54 €	429 371 €	45,00%
M. JOHNNY LAW-YEN	400	238,54 €	95 416 €	10,00%
SARL LAM TOW	1 800	238,54 €	429 371 €	45,00%
TOTAL	4 000	238,54 €	954 158 €	100,00%

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N° 30/06/2009 12			Exercice N°-1 30/06/2008 12		Ecart N°/N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, Brevets et droits similaires	36 426	36 426	102 446	102 446			
Fonds commercial (1)	102 446						
Autres immobilisations incorporelles							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	45 593	21 711	23 882	17 866	6 015	33.67	
Constructions	607 776	598 578	9 198	22 955	13 757	59.93	
Installations techniques Matériel et outillage	592 145	493 630	98 515	119 318	20 803	17.43	
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence	138 768		138 768	134 192	4 576	3.41	
Autres participations	146 239		146 239	160 301	14 062	8.77	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	34 353		34 353	34 353			
Autres immobilisations financières							
TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT							
STOCKS ET EN COURS							
Matières premières, approvisionnements	11 443		11 443	13 186	1 743	13.22	
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis	250 723		250 723	302 902	52 179	17.23	
Marchandises	73 835		73 835	2 135	71 701	NS	
Avances et acomptes versés sur commandes							
CRÉANCES (3)							
Clients et Comptes rattachés	152 700	2 436	150 264	223 469	73 205	32.76	
Autres créances	321 919		321 919	347 228	25 309	7.29	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	16 602	14 756	1 846	2 587	741	28.65	
Disponibilités	67 667		67 667	39 342	28 324	71.99	
Charges constatées d'avance (3)	1 521		1 521	20 484	18 962	92.57	
TOTAL III							
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)							

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

180 591

ATECTAM & PARTNERS

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		30/06/2009-12	30/06/2008-12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 980) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	60 980	60 980		
	RESERVES	6 098	6 098		
	Réserve légale	229 841	229 841		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	183 423	72 230	111 193	153.94
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
TOTAL I					
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
TOTAL II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
TOTAL III					
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	42 434	56 568	14 134	24.99
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 851	26 214	24 363	92.94
	Concours bancaires courants	9 584	9 716	132	1.35
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION	641 569	814 372	172 804	21.22
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 914	129 121	7 793	6.04
	Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 392	24 392			
Autres dettes	13 640	2 038	11 602	569.33	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV				
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)					

870 385 987 996

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 30/06/2009 12			Exercice N°1	Ecart N°/N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2008 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
Ventes de marchandises	2 136 912	4 247 647	6 384 559	6 384 150	409	0.01
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	117 525		117 525	123 083	5 558	4.52
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée			3 542	16 552	13 010	78.60
Subventions d'exploitation			571	1 308	737	56.33
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 367	9 602	8 236	85.77
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			5 057 063	5 089 294	32 231	0.63
Variation de stock (marchandises)			52 179	11 194	40 985	366.12
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 280	15 721	9 441	60.05
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 743	2 334	591	25.32
Autres achats et charges externes *			701 929	692 826	9 103	1.31
Impôts, taxes et versements assimilés			66 021	65 784	237	0.36
Salaires et traitements			383 504	369 583	13 922	3.77
Charges sociales			106 809	106 842	33	0.03
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			46 684	43 217	3 467	8.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				2 279	2 279	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3 991	10 388	6 397	61.58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)						
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

